

Avis de désignation des membres de la communauté

Nom du centre de services scolaire :

Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

1235, rue de la Digue

Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

www.csmcn.qc.ca

Membre représentant de la communauté

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et qui possède les qualités et les conditions requises.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
13	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
14	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire;
- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.
- Correspondre à l'un des cinq profils d'expertise suivants :
 - une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
 - une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - une personne âgée de 18 à 35 ans.

3 – Motifs d’inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d’administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l’Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d’une municipalité;
- un juge d’un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l’Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l’Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d’administration, sauf dans le cas d’une élection lors de laquelle le poste qu’elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d’exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d’administration d’un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d’administration d’un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d’emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l’acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débutera le vendredi 28 août 2026 et prendra fin le 20 novembre 2026. La direction générale convoquera et tiendra une séance afin de désigner les membres représentants de la communauté, par les membres parents d’un élève et les membres représentant le personnel qui, dans les deux cas, ont été désignés pour des mandats débutant la prochaine année scolaire ainsi que ceux déjà en poste dont le mandat se poursuit lors de la prochaine année scolaire.

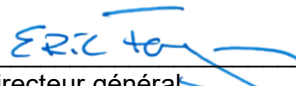
5 – Comment soumettre sa candidature

Pour se porter candidate, la personne doit transmettre le formulaire de mise en candidature publié sur le site Internet du centre de services scolaire à la direction générale, au plus tard le 20 novembre. La direction générale informe les candidats de leur désignation ou non dans les plus brefs délais. Les désignations prendront effet immédiatement.

6 – Pour plus d’information

Directeur général : Eric Faguy	
Adresse : 1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0	
Téléphone : 418 538-3044, poste 3010	Courriel : eric-faguy@csmcn.qc.ca

Signature :



Directeur général

Donné à Havre-Saint-Pierre, le 28 août 2026.